



Extrait de **La Lettre** n°12 – Novembre 2006

Et pourquoi pas un acte unique ?

Et voilà, pour la Xième fois, je prends un coup de sang au moment de codifier un acte de prise en charge.

« Prise en charge », une expression qui m'échappe encore souvent et qui me fait mal aux oreilles quand je me l'entends prononcer. Ce terme me paraît enlever toute « charge », toute responsabilité à celui qui est pris... Mais que dire ? « suivi » ? je crois que c'est pire... Accompagnement ? C'est pas mal, mais, « acte d'accompagnement orthophonique », on n'en voit plus le bout...

Enfin, bon, là n'est pas mon propos. Mon propos, ce sont les différents AMO qui me sortent par les oreilles aujourd'hui.

Je vous explique :

Romain vient voir l'ortho pour un ch/z mal prononcé me dit sa maman : AMO 8. Il a 6 ans bien sonnés, son CP est une catastrophe dit l'école, il n'apprend pas à lire : AMO 10,1. En maths, c'est pareil, « il est perdu » ajoute sa mère, qui n'en est plus au ch/z du début: AMO 10,2. Au cours de nos premières rencontres, je me rends vite compte (ceci expliquant peut-être les difficultés précédentes) qu'il a peu de mots à sa disposition, que sa compréhension s'affaiblit dès que les phrases se complexifient ou expriment plusieurs idées (AMO 12,1). Je suis sûre que si un psy passait par là et s'avisait de « lui faire passer » un test de niveau, Romain frôlerait le handicap mental (AMO 12). Ah, j'oubliais (et cette histoire n'est pas sortie de mon imagination, je vous le garantis et je suis sûre que vos cabinets en regorgent), Romain a une voix bien cassée, agité et tout stressé qu'il est, (hyperactif, on dit aujourd'hui) : AMO 10.

AMO 8, 10, 10,1, 10,2 13, 15, 24. Ça n'a l'air de rien, mais une telle codification sous entend une vision de l'être humain et donc une théorie du langage basée sur la logique du saucisson : 8 tranches pour un ch/z schlinté, 10 pour un problème de voix, 10 et 1 dixième pour une difficulté de lecture, 10 et 2 dixièmes pour la même chose, mais en maths, 15 tranches pour une aphasie, je ne sais plus combien pour une surdité.

Mais qui définit le nombre de tranches qui va être attribué à telle dys... ? Selon quel critère ? Pourquoi le soin apporté à un schlintement coûte moins cher à la sécu que celui apporté à une aphonie ? celui apporté au langage écrit moins cher que celui apporté au langage « mathématique » lui-même moins cher que celui apporté au langage oral, lui-même moins cher que le soin apporté au langage oral ou écrit quand il est directement mis en lien avec des atteintes cérébrales ?

Qu'est ce que tous ces différents « langages » ?

Votre investissement est-il moindre, votre écoute (« écoute », vous avez dit « écoute » ? où ça, dans la nomenclature ????) est-elle plus attentive (et donc mieux payée...), votre temps plus précieux face à la douleur d'une famille touchée par l'aphasie d'un de ses membres que face à celle de parents désespérés par l'inadaptation scolaire de leur enfant ou par les difficultés dites d'articulation de leur chérubin dont vous voyez cependant fort bien dans quel difficile processus de mise à distance de sa mère il se trouve ? On fait comme si on n'avait pas à faire à la même source, à la même histoire : une difficulté pour l'humain à se construire ou à se reconstruire s'il est blessé dans son corps, sa tête ou son cœur, chacune de ces dimensions étant liée aux autres.

On fait comme si on n'avait pas à faire à la même thérapeutique orthophonique quel que soit le média proposé : une rencontre avec un autre humain qui entend et témoigne de cette rencontre dans, par et grâce au langage.

Les CMPP fonctionnent à l'acte unique, depuis qu'ils existent... Les médecins libéraux aussi : vous ne payez pas plus cher quand vous consultez pour une angine, une pneumonie, ou que vous venez vous faire prescrire un antidépresseur...

Alors, et nous, quand nous délivrera-t-on de ces calculs insensés et de leurs justifications aléatoires ?

J'en étais là de mes réflexions de rentrée, quand je reçois de ma caisse d'assurance maladie préférée les propositions de la « commission de hiérarchisation des actes et prestations » que je lis avidement, quoique un brin inquiétée par ce terme de « hiérarchisation ».

Je suis atterrée.....J'en reste sans voix... (AMO 10). Encore plus de chiffres et de virgules... Pas la moindre « vision » de l'humain comme j'osais l'espérer. Mais toujours plus de division...

Quel espoir, quelle destinée pour l'être après ce « saucissonnage » ? Qu'advient-il du saucisson une fois qu'il est tranché ?

Brigitte Brunel

La Lettre est une publication trimestrielle envoyée gratuitement aux adhérents de l'association Les Ateliers Claude Chassagny.

Pour la recevoir régulièrement, vous trouverez un bulletin d'adhésion sur le site de l'association : www.acchassagny.org/presentation.html